**INSTRUCTIONS**

**POUR PRÉPARER UNE PROPOSITION**

**FONDS DES LEADERS –**

**FINANCEMENT DE L’INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE**

**SOMMAIRE EN LANGAGE CLAIR (1500 caractères)**

Les efforts soutenus de la FCI pour demeurer responsable face au gouvernement du Canada comprennent notamment la présentation des retombées sociales, économiques et environnementales tangibles pour le Canada engendrées par les investissements de la FCI. Pour ce faire, nous vous demandons de fournir des renseignements nous permettant d’expliquer comment l’infrastructure financée par la FCI joue un rôle important, entre autres, dans la création d’emplois et d’entreprises dérivées ainsi que dans l’amélioration de produits, de politiques, de procédés et de services. Veuillez résumer le projet proposé en utilisant un langage clair et en mettant l’accent sur les résultats et les retombées escomptés pour le Canada, au-delà des réalisations en matière de recherche ou de développement technologique pour l’établissement.

Nota : Les évaluateurs ne tiendront pas compte de ce sommaire dans le processus d’évaluation. Cependant, si le projet obtient du financement, la FCI pourra l’utiliser dans ses produits de communication

**SOMMAIRE DU PROJET** **(2 pages au maximum)**

En vous servant de termes appropriés pour décrire votre projet à un comité d’évaluation multidisciplinaire, donnez une description générale expliquant de façon concise dans quelle mesure la proposition répond aux objectifs du FLJE.

Veuillez inclure :

• les activités de recherche ou de développement technologique proposées;

• l'expertise et la capacité des candidats à entreprendre les activités de recherche ou de développement technologique proposées;

• l'infrastructure demandée et comment elle rendra possible les activités de recherche ou de développement technologique proposées;

• les retombées escomptées pour les Canadiens;

• les besoins liés à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure;

• le soutien de l'établissement à ce domaine de recherche ou de développement technologique ainsi qu'à ce projet précis.

**ACTIVITÉS DE RECHERCHE OU DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

**(8 pages suggérées)**

Norme :

Les activités de recherche ou de développement technologique proposées sont originales, de grande qualité et conformes aux normes internationales. Elles généreront des connaissances ou développeront des technologies pouvant mener à l’innovation.

Les établissements demandeurs doivent :

1. décrire les activités de recherche ou de développement technologique proposées ainsi que leur caractère novateur;
2. expliquer pourquoi il importe de mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées à ce moment-ci;
3. expliquer comment les activités de recherche ou de développement technologique proposées viennent bonifier les activités comparables entreprises sur la scène nationale ou internationale ou comment le projet se distingue de ces activités.

**CHERCHEURS (3 pages suggérées)**

Norme :

En comparant des chercheurs qui se situent à la même étape de leur parcours professionnel, les candidats ont un excellent dossier et font preuve de leadership.

Ils possèdent les compétences nécessaires et font partie de collaborations pertinentes pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.

Les établissements demandeurs doivent :

1. décrire l’expertise et la capacité des candidats à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées;
2. décrire l’expertise technique des candidats pour exploiter pleinement l’infrastructure demandée;
3. décrire les collaborations et les partenariats existants qui sont essentiels à la réussite des activités de recherche ou de développement technologique.

**BESOIN EN INFRASTRUCTURE (2 pages suggérées)**

Norme :

L’infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

Dans l’éventualité où les candidats n’utilisent pas pleinement l’infrastructure demandée, l’établissement a élaboré un plan afin d’en maximiser l’utilisation à l’interne et à l’externe.

L’établissement demandeur doit :

1. décrire l’infrastructure demandée et de quelle manière elle rendra possible les activités de recherche ou de développement technologique proposées;
2. expliquer comment l’infrastructure demandée sera pleinement utilisée par les candidats et par d’autres utilisateurs;
3. indiquer s’il existe une infrastructure de nature semblable dans l’établissement, la région ou le pays;
4. décrire la valeur ajoutée d’un financement additionnel dans le cas où un candidat aurait déjà reçu une contribution de la FCI.

**FORMATION DE PERSONNEL HAUTEMENT QUALIFIÉ (PHQ) PAR L’ENTREMISE DE LA RECHERCHE (1 page suggérée)**

Norme :

L’infrastructure demandée créera ou enrichira un milieu propice pour attirer des étudiants, des stagiaires et des techniciens de haute qualité.

Le milieu favorisera le transfert de compétences de haut niveau au PHQ et le préparera adéquatement à mener des carrières en recherche et dans d’autres domaines.

L’établissement demandeur doit :

1. décrire comment l’infrastructure rehausserait le milieu de formation au PHQ dans ce domaine;
2. décrire de quelle manière l’infrastructure aiderait le PHQ à être mieux préparé à mener des carrières en recherche et dans d’autres domaines.

**RETOMBÉES POUR LES CANADIENS (1 page suggérée)**

Norme :

Les activités de recherche ou de développement technologique peuvent engendrer des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles.

Des mesures sont en place pour le transfert en temps opportun des résultats des activités de recherche ou de développement technologique aux utilisateurs finaux.

L’établissement demandeur doit :

1. outre la création de connaissance et la formation de PHQ, décrire les retombées escomptées pour les Canadiens et pour quelles raisons ces retombées sont importantes;
2. identifier les utilisateurs finaux des résultats des activités de recherche ou de développement technologique et décrire les plans pour mobiliser le savoir ou assurer le transfert de technologie.

**PÉRENNITÉ (2 pages au maximum)**

Norme :

L’établissement demandeur a pris, et continuera à prendre, des engagements tangibles et substantiels pour appuyer ce domaine de priorité stratégique afin d’attirer et de retenir le personnel clé.

L’infrastructure proposée sera gérée, exploitée et maintenue de manière efficace durant sa durée de vie utile.

L’établissement demandeur doit :

1. décrire en quoi le projet proposé est important pour l’établissement et les contributions tangibles que l’établissement a fait ou fera pour soutenir ce domaine de priorité stratégique;
2. décrire les besoins de l’infrastructure en matière d’exploitation et de maintenance pendant sa durée de vie utile;
3. indiquer les sources de financement de l’exploitation et de la maintenance et décrire les plans de contingence en l’absence de sources de financement;
4. décrire de quelle manière l’infrastructure demandée contribuera à attirer ou à retenir d’excellents chercheurs qui renforceront la capacité de l’établissement dans ce domaine.

**JUSTIFICATION DU BUDGET (6 pages au maximum)**

Norme :

La justification du budget doit présenter de façon claire et concise l’importance des articles d’infrastructure demandés. Nous conseillons vivement aux demandeurs d’indiquer le numéro de chacun des articles et leur description respective tels qu’ils apparaissent à la section Coût des articles individuels. Dans le cas des propositions qui comportent des coûts de rénovation, les établissements doivent inclure une description de l’espace ainsi que la nature des rénovations.

Veuillez fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux évaluateurs de répondre aux questions suivantes :

1. l’infrastructure demandée est-elle nécessaire, efficace et efficiente pour mener les activités de recherche prévues?
2. le coût estimatif est-il réaliste?
3. s’il y a lieu, les plans sont-ils adéquats pour réaliser les rénovations proposés?